Nombre de membres afférents au Comité syndical	62
Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	38
Nombre de membres ayant donné pouvoir	3
Nombre de voix représentées	207,3

Délibération n° : **26.06.08**

Date de convocation : 28 août 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six
Le 8 septembre à 09 heures 30

Le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Conformément aux dispositions en vigueur, celui-ci ouvre la séance et constate que le quorum prévu par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint et que le Comité syndical peut, en conséquence, valablement délibérer.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ASTRUC Alain		3,3	X		
BARBÉRIO Daniel		3,3		X	ROUX Christian
BENDER Géraldine		3,3		X	
BIZY Dominique		3,3		X	
BLANC Françoise		3,3	X		
BONHOMME Isabelle		3,3		X	
BONICEL Bernard		3,3		X	
BORGES Jorge		3,3		X	
BOUNIOL Lionel		3,3	X		
BOUSSUGE Daniel		3,3	X		
BRUGERON Jean-Noël		3,3	X		
BRUNEL-GILARDIN Hélène		3,3		X	
CABIROU Christian		3,3	X		
CASTAN Emmanuel		3,3	X		
COLLANGE Jean-François		3,3		X	ASTRUC Alain
CONFORT René		3,3	X		
CORNUT Séverine		3,3	X		
DE MAIO Danielle		3,3		X	
DUVERT Frédéric		3,3	X		
GACHE Christophe		3,3	X		
GERBAL Anselme		3,3	X		
GONZALEZ Didier		3,3	X		
GRANIER François		3,3			
GRASSET Serge		3,3	X		
HERRARD David		3,3	X		
ITIER Jean-Paul		3,3		X	
JAFFUEL Ludovic		3,3	X		
LACOMBE Françoise		3,3		X	
LONGEAC Daniel		3,3		X	
MALHERBE Éric		3,3		X	
MALZAC Claude		3,3	X		
MAURIN Olivier		3,3	X		
MICHEL Jean-Luc		3,3	X		
NOUET Nathalie		3,3		X	
PAGÈS Manuel		3,3	X		

.../...

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PALMIER Cédric		3,3		X	
PASCON Christian		3,3	X		
PLAGNES Laurent		3,3		X	
POURQUIER Jean-Paul		3,3	X		
PRADEILLES Christophe		3,3	X		
RECOULY Jacky		3,3	X		
ROLLAND Claude		3,3	X		
ROUX Christian		3,3	X		
SARTRE Francis		3,3	X		
SOULIER Alain		3,3		X	BRUGERON Jean-Noël
SOULIER Samuel		3,3		X	
SYLVAIN Pierre-Emile		3,3	X		
TEISSIER Michel		3,3	X		
TUFFERY Julien		3,3		X	
VAYSSIER Jean-Louis		3,3		X	
VEDRIN Valérie		3,3	X		
VINCENT Antoine		3,3	X		
Déléguées des communes urbaines					
BOULARD Audrey	Mende	25,9	X		
PIC Jérémy	Marvejols	10,5		X	
Délégués des EPCI					
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6,6	X		
FOLCHER Olivier	CC du Gévaudan	10,7		X	
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	13,0	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	16,3	X		
PAS Valérie	CC Cœur de Lozère	16,8	X		
PROUHÈZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	7,7	X		
SAINT-LÉGER Francis	CC Randon Margeride	4,9		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8,8	X		

* Les délégués représentant les communes rurales disposent à parts égales des 170,5 voix attribuées à cette catégorie de membres, soit 3.3 voix par délégué(e) avec un arrondi au dixième de voix.
Pour les trois collèges, les calculs de pondération sont effectués avec le même arrondi au dixième de voix.

Monsieur Christian ROUX a été nommé secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT
Campagne de sensibilisation à la prévention des déchets et aux économies d'énergie 2026-2029 en partenariat avec le RéeL-CPIE de Lozère et à destination des scolaires et du grand public

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que depuis de nombreuses années le SDEE réalise des campagnes de sensibilisation à la réduction et au geste de tri des déchets, à destination des élèves de CM1 et CM2 du cycle 3 du département.

Afin de mobiliser encore davantage la population, le SDEE a proposé lors de la dernière campagne, qui s'est déroulée sur la période 2023-2026, d'intégrer un volet grand public sous la forme de stands ou d'ateliers organisés lors d'événements déjà existants, permettant ainsi de toucher un public plus large.

Pour favoriser les changements de comportement dans le temps, un accompagnement plus global a également été expérimenté en 2025-2026 auprès d'un établissement scolaire volontaire. Cette démarche a permis d'obtenir des résultats très encourageants, notamment grâce à l'implication de l'équipe enseignante et des différents acteurs de l'établissement (collectivité, agents techniques, représentants des parents d'élèves, etc.). Les élèves se sont également montrés plus acteurs au

sein de leur classe et de leur établissement. Les changements effectués venant notamment de leurs idées et des souhaits de l'équipe enseignante.

Ces campagnes, dont l'animation est confiée au Réseau d'Éducation à l'Environnement de la Lozère (RéeL-CPIE de Lozère), sont très appréciées des élèves et des enseignants. Les organisateurs d'événements qui ont pu expérimenter les interventions programmées ces trois dernières années en font également des retours positifs.

Aussi, dans l'objectif de poursuivre et de renforcer les actions de sensibilisation engagées, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de mettre en œuvre une nouvelle campagne de sensibilisation pour la période 2026-2029.

Cette nouvelle campagne intégrera, en complément du volet consacré à la prévention et à la gestion des déchets, un volet dédié aux économies d'énergie, ainsi qu'un accompagnement de deux ans pour les établissements scolaires souhaitant s'engager dans une démarche plus globale et durable de réduction et de tri des déchets.

Cet accompagnement débutera par un diagnostic de l'établissement, la mise en place d'un comité de pilotage et d'actions de sensibilisation auprès des élèves. Sur cette base, un plan d'action adapté aux besoins et aux enjeux de l'établissement sera défini et mis en œuvre en tenant compte des contraintes de fonctionnement quotidien de l'établissement. Une attention particulière sera portée à la communication et à la valorisation des résultats, ainsi qu'à l'implication des parents d'élèves, afin d'élargir la démarche et de favoriser une véritable réduction des déchets à la source, au-delà des seules pratiques de tri.

Concernant le grand public, en complément des actions de sensibilisation organisées lors de certaines manifestations, l'accompagnement de cinq événements à l'obtention du label "Evénements détonnants en Occitanie", qui valorise les manifestations éco-responsables, sera également initié. Cette action est co-financée par le GAL Terres de Vie au travers des fonds LEADER.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle campagne de sensibilisation sur la période 2026-2029, en cohérence avec les domaines d'intervention du SDEE, il est proposé au Comité syndical d'allouer à cette action un montant maximum prévisionnel de 101 500 €, répartis comme suit :

- ✓ 37 500 € pour la campagne de sensibilisation scolaire "Déchet/Énergie", comprenant la sensibilisation de 100 classes ;
- ✓ 32 800 € pour l'accompagnement complet de 5 établissements scolaires sur 2 ans ;
- ✓ 26 000 € pour la réalisation de 40 interventions grand public ;
- ✓ 5 200 € pour l'accompagnement de 5 événements organisés en Lozère à l'obtention du label "Evénements détonnants en Occitanie" et à l'amélioration de la gestion des déchets.

Le montant effectivement versé sera fonction du nombre d'interventions et d'accompagnement réellement effectués. Selon la thématique des interventions réalisées (Déchet/Énergie), le soutien du SDEE sera pris en charge par le budget Environnement (Déchet) ou le budget Principal (Énergie) du Syndicat.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉCIDE

- ✓ de mettre en place d'une campagne de sensibilisation à la réduction et au geste de tri des déchets, ainsi qu'aux économies d'énergies sur la période 2026-2029 ;
- ✓ de mobiliser une enveloppe maximum de 101 500 € sur 3 ans pour la réalisation de cette action ;

AUTORISE son Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° : **26.06.08**

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA LOZÈRE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
048-254800022-20260908-260608-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2026